

## ENVIRONNEMENT

# LA FILIÈRE DES VINS DE PROVENCE LANCE LE PREMIER PROJET POUR LA VITICULTURE ISSU DU PLAN FRANCE RELANCE

Étalé entre septembre 2021 et 2023, le projet **EnViProv** vise à structurer la transition agro-écologique dans le vignoble des Vins de Provence. Il couvrira trois axes : l'analyse du cycle de vie, l'accompagnement à la certification environnementale et la mise en œuvre de pratiques vertueuses.



### Un projet soutenu par le plan France Relance



EnViProv est un projet qui s'inscrit dans le cadre du plan France Relance, le plan national qui, après la crise du Covid-19, doit permettre de relancer notre économie et plus particulièrement d'accélérer les transformations écologiques, industrielles et sociales du pays. EnViProv est même le premier projet relevant de la filière viticole à bénéficier du soutien de France Relance. Ainsi, le projet, dont le budget s'élève à un peu plus de 700 000 euros, sera cofinancé à hauteur de 50 % par l'Etat via l'agence FranceAgriMer.

### Un projet porté par toute une filière

C'est un point fort du projet, qui en fait aussi son originalité,

EnViProv réunit l'ensemble de la filière des Vins de Provence. Le projet, piloté par le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP), rassemble le Syndicat des Vins Côtes de Provence, la Chambre d'Agriculture du Var, le Centre du Rosé et le Cluster Provence Rosé.



CÔTES DE PROVENCE  
SYNDICAT DES VINS



### Une vision à 360° de la transition agro-écologique

EnViProv est un projet organisé en trois axes, lesquels permettent de couvrir l'ensemble des problématiques de la transition agro-écologique :



**« L'enjeu environnemental est agronomiquement et économiquement essentiel pour les Vins de Provence. C'est une vraie fierté d'être le premier vignoble à avoir obtenu le soutien du plan France Relance du gouvernement pour ce projet. Cela montre qu'en ayant une approche collective et concertée entre organismes, on peut augmenter nos ambitions et obtenir des soutiens plus forts et durables ! »**

Éric Pastorino, Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence,  
Président du Syndicat des Vins Côtes de Provence

#### CONTACTS PRESSE : CLAIR DE LUNE

Amélie Bluma & Hélène Basso  
helene.basso@clairdelune.fr  
+33 (0)4 81 13 15 22 - www.clairdelune.fr

#### CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE

Jennifer Penna & Cédric Skrzypczak  
jpenna@provencewines.com - czak@provencewines.com  
+33 (0)4 94 99 50 13 - www.vinsdeprovence.com

## 1) L'analyse du cycle de vie (une démarche inédite à l'échelle d'un vignoble tout entier)

Depuis le travail à la vigne jusqu'à l'ultime étape de la mise en marché, il s'agira, avec ce premier axe, de quantifier au niveau de tout le vignoble des Vins de Provence l'impact environnemental potentiel des activités de la filière. L'analyse, qui reposera sur 18 indicateurs, permettra d'évaluer notamment les répercussions sur les émissions de gaz à effet de serre (le désormais bien connu bilan carbone), mais également sur la disponibilité de la ressource en eau ou encore sur l'écotoxicité. Pour ce faire, une trentaine d'entreprises, représentatives de la diversité du vignoble, seront impliquées dans le projet. Les résultats, qui seront issus d'un modèle développé par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), sont attendus mi-2022. Ils serviront de base pour la mise en œuvre de mesures correctives ou amélioratrices, dont l'efficacité sera évaluée les années suivantes. L'axe, piloté par le CIVP, mobilisera également la Chambre d'Agriculture du Var, l'IFV et le Cluster Provence Rosé.

## 2) L'accompagnement à la certification environnementale

Cet axe est animé par le Syndicat des Vins Côtes de Provence qui est engagé depuis 2019 dans un plan collectif visant à faciliter la mise en œuvre dans le vignoble de la certification HVE de niveau 3. Les exploitations sont évaluées selon 4 critères : la préservation de la biodiversité, la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais et la gestion de la ressource en eau. Cette démarche a un triple objectif :

- créer un véritable travail en commun entre l'ensemble de nos partenaires : ICV, Aix Œnologie, Chambre d'Agriculture et Racine
- pouvoir mutualiser et communiquer sur la démarche à l'échelle du vignoble
- constituer, à partir des éléments collectés dans les dossiers de certification, un véritable observatoire des pratiques

« L'innovation est le mot choisi par la filière viticole française pour nourrir la gestion du dérèglement climatique et accompagner la transition écologique. La recherche et l'expérimentation, au travers du Centre du Rosé, sont donc naturellement au cœur du projet EnViProv, pour créer de la connaissance et du lien entre scientifiques, techniciens et professionnels. »

Bernard Angelras, Président du Centre du Rosé

« Au sein du Cluster Provence Rosé, le groupe Sol Vivant a montré que le partage des expérimentations et des études de chacun fait gagner du temps et de la pertinence à tous. Il est remarquable que maintenant à travers EnViProv, l'ensemble des organismes de notre filière puisse faire converger leurs efforts pour accompagner la transition agro-écologique des Vins de Provence. C'est le signe d'une filière moderne, solidaire et prête à relever les défis de notre temps. »

Philippe Brel, Président du Cluster Provence Rosé

En 2021, l'objectif est de doubler le nombre d'exploitations pour en accompagner 400 de plus vers la certification. Ainsi, on estime pouvoir atteindre une augmentation de 70% de la surface en HVE, soit 6 700 hectares. L'objectif reste pour la filière d'avoir converti 100 % du vignoble au bio ou au HVE d'ici 2030.

## 3) L'accompagnement du vignoble et la mise en œuvre de pratiques vertueuses

L'objectif final du projet EnViProv est bien évidemment de permettre aux producteurs et négociants de faire évoluer leurs pratiques pour réduire leur impact environnemental. Au travers d'équipements dédiés, le Centre du Rosé mettra en œuvre des programmes de R&D et de démonstration pour améliorer les pratiques en cave et dans les vignes. La Chambre d'Agriculture du Var conduira un observatoire des pratiques dans le vignoble et un accompagnement des entreprises pour adapter la conduite de la vigne. Une étude sera également menée sur l'impact technico-économique de la mise en place de pratiques vertueuses sur les exploitations. Le Cluster Provence Rosé, au travers de son groupe Sol Vivant, mènera par ailleurs un programme d'étude pour analyser et améliorer la biomasse dans les sols. L'objectif fixé : 500 exploitations accompagnées de façon individuelle en deux ans.

« Accompagner les viticulteurs à faire évoluer leurs pratiques pour s'adapter au contexte environnemental et au changement climatique est une des missions essentielles de la Chambre d'Agriculture. Nous nous inscrivons donc pleinement dans le projet EnViProv, projet d'envergure porté par l'ensemble de la filière viticole varoise. Nous allons unir nos compétences à celles de nos partenaires pour faire de ce projet une réussite. »

Fabienne Joly, Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var

## LES VINS DE PROVENCE, LE GRAND VIGNOBLE DES VINS ROSÉS

Le vignoble des Vins de Provence, le plus ancien de France, s'étend entre Méditerranée et Alpes sur près de 200 kilomètres de long à travers les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Il est constitué de trois appellations d'origine contrôlée : l'AOC Côtes de Provence, l'AOC Coteaux d'Aix-en-Provence et l'AOC Coteaux Varois en Provence. Le rosé est la spécialité historique du vignoble, dont il représente aujourd'hui 91 % de la production.

[www.vinsdeprovence.com](http://www.vinsdeprovence.com)